



La Défense, le 28 mai 2014

MESSAGE 2014-33

REUNION SUR LES VOIES DE RECRUTEMENT dans le Corps de Conception et de Direction

M. le DGPN a réuni pour la 7^{ème} fois les organisations syndicales des officiers et des commissaires de police, le 23 mai 2014, dans le cadre des travaux sur l'articulation des Corps, initiés à la suite des deux missions IGA-IGPN de janvier et juillet 2012.

Après avoir traité précédemment des modalités de recrutement dans le Corps de Conception et de Direction, puis de la scolarité à l'ENSP de Saint-Cyr au Mont d'or, l'ordre du jour portait sur les volumes et la répartition des recrutements dans le Corps des commissaires de police.

En introduction, rappelant le contexte général des réformes, **M. le DGPN a annoncé une révision du dispositif de formation continue de l'ENSP**, qu'il a présenté comme notoirement insuffisant. Lui répondant très vigoureusement sur la forme comme sur le fond, le SCPN a regretté que l'on puisse lancer des réformes sur le fondement de clichés et d'un bilan aussi partial. Bien que certainement susceptible d'améliorations, la formation continue des commissaires de police reste d'un très bon niveau, réactive, centrée sur les priorités définies par le DGPN (notamment sur le management, les RPS et la communication). Des novations importantes pourraient aussi être valorisées, telles que le stage "ordre public" élaboré en concertation étroite avec la DCSP.

Le débat est ensuite venu sur **l'évolution quantitative des recrutements dans le CCD**. M. le DRCPN a donné connaissance d'une étude prospective de l'évolution des effectifs du CCD, selon plusieurs hypothèses et au regard des mouvements prévisibles de "sorties" du Corps (retraites, détachements, disponibilités...) :

↳ recrutement (stable) de 40 élèves/an : l'effectif du CCD étant déjà à -14 au regard de la nomenclature théorique issue du protocole "corps et carrières" de 2004, nous descendrions à -25 en 2015, -52 en 2018 et jusqu'à -67 en 2023.

↳ un recrutement de 50 élèves/an de 2014 à 2020 permettrait de stabiliser l'effectif dans l'étiage du protocole de 2004.

Il est à noter qu'au regard de la pyramide des âges du Corps de Commandement, et de la faiblesse du volume d'intégration dans le CCD des officiers, l'impact d'une augmentation du CCD sur l'évolution du Corps de Commandement est très faible, ce dernier "tombant" à -1850 de la nomenclature cible de 8000 en cas de recrutement constant de 70 élèves officiers.

Il faudrait donc des promotions annuelles de 200 à 450 élèves lieutenants à Cannes-Ecluses pour compenser cette chute en volume de l'effectif du Corps de Commandement. M. le DRCPN nous a fait connaître son sentiment sur l'attitude du Budget face à un tel besoin de recrutement, dans le contexte financier de la France...

Nous avons donc abordé la question de la **répartition des modes** d'incorporation (concours externe, concours interne, VAP et choix) dans l'hypothèse d'un recrutement de 50 élèves commissaires. Le DGPN a rappelé en introduction que le rattachement du CCD à la haute fonction publique (catégorie A+) dépendait de manière importante de la part du concours externe dans le recrutement : l'ENM intègre ainsi "au moins" 65% d'externes, et l'ENA a fixé le seuil maximum à 60 % d'externes.

Avec une répartition actuelle de 50% pour le concours externe et 50% pour l'ensemble des voix internes, le CCD est à la limite de la norme inter-fonction publique. Toute réduction du concours externe mettrait en danger le rattachement du CCD à la haute fonction publique.

M. le DGPN a alors souligné que ce "décrochage" mettrait également en sommeil les négociations en cours sur le Grade à Accès Fonctionnel (GRAF).

Enfin, le vecteur réglementaire de ce changement étant une révision du [décret 95-654](#) sur le statut spécial de la Police Nationale, le danger serait également immense d'une remise en cause des avantages liés à ce statut : Avantage Spécifique d'Ancienneté, primes de fidélisation, spécificités indicielles... Le tabou de l'ISSP des élèves étant tombé, rien ne retiendrait une révision d'ampleur (à la baisse) du statut des policiers, dans un contexte budgétaire où la chasse à la dépense est à la mode.

Le SCPN a en conséquence clairement soutenu :

- qu'une augmentation du volume de recrutement était indispensable, y compris au-delà de la nomenclature de 2004, puisque les commissaires de police manquent de postes d'apprentissage,

- que cette augmentation devait s'opérer dans le cadre actuel de répartition à parité entre voies internes (50%) et voie externe (50%) de recrutement,

- que les voies internes devaient préserver les intérêts des candidats issus de tous les Corps concernés : CEA, administratifs, techniques, scientifiques, ainsi que les candidats hors du périmètre police.

Nous avons été les seuls à soutenir cette position, les 3 autres syndicats présents soutenant ou ne s'interdisant pas de reconsidérer à la baisse le ratio de 50% d'externes.

Les syndicats d'officiers exigent notamment que la VAP soit la voie "normale" de recrutement dans le CCD, afin de privilégier les seuls candidats officiers.

En conclusion, le DGPN demandant aux commissaires d'accepter des "compensations" après le refus par le Ministre de l'Intérieur de la fusion des Corps d'officiers et de commissaires, le SCPN a rappelé que les commissaires, soucieux de l'équilibre et l'harmonie professionnelle entre tous au sein des services qu'ils dirigent, n'ont pas à accepter de "compensations" dans le cadre d'un combat syndical qu'ils auraient "gagné" au profit d'officiers qui auraient "perdu" un arbitrage. Le débat sur la fusion des Corps (lancé par le syndicat minoritaire des officiers et abordé différemment par leur syndicat majoritaire qui ne demande que la suppression du concours externe) ainsi que sa conclusion, ne peuvent être en effet portés au crédit ou au débit des commissaires de police, "victimes passives" de ces revendications jugées au final non légitimes.

Il importe désormais que ces étapes de négociations se concluent avec la volonté partagée par tous de retrouver le sens commun du bon fonctionnement des services, dans un contexte de grandes difficultés, budgétaires comme juridiques.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général



Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

